



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

Pôle des Politiques Publiques Section Environnement - guichet unique ICPE

Affaire suivie par : David CLÉMENT

Tél : 03.86.60.71.46

Courriel : david.clement@nievre.gouv.fr

Nevers/O'TACOS/Mise en demeure/Courrier levée APMD

Nevers, le **25 JUIN 2024**

Madame la Directrice,

Par arrêté préfectoral n° 58-2023-10-24-00004 du 24 octobre 2023, j'ai mis en demeure votre société de respecter les dispositions de l'article D. 541-342 du code de l'environnement pour votre établissement de restauration rapide (O'TACOS), implanté 7 rue du 13^{ème} de Ligne sur le territoire de la commune de Nevers.

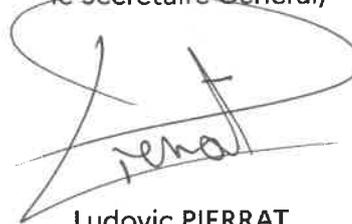
La visite du 18 juin 2024, par l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement - Unité interdépartementale Nièvre/Yonne de la DREAL, a permis de constater que votre restaurant s'est doté de vaisselle, couverts et gobelets réemployables.

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral précité peuvent donc être levées.

Cependant, vous veillerez à ce que, à brève échéance, l'ensemble des boissons soit servi dans de la vaisselle réutilisable. Vous voudrez bien fournir les justificatifs d'achat à l'Inspection des installations classées.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Directrice, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,
pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,



Ludovic PIERRAT

Madame Sophie CHARBONNIER
Directrice
Société BONNOT RESTAURATION – O'TACOS
7 rue du 13^{ème} de Ligne
58000 Nevers

Copie à :
- UiD Nièvre/Yonne DREAL
-Mairie de Nevers